COMMUNE DE
CLOS DU DOUBS

Case postale 117 / 2882 Saint-Ursanne / 032 461 31 28 / secretariat@closdudoubs.ch

Assemblée communale du 11 décembre 2025, 20.00 h, centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 juin 2025.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2026, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales
3. Décider l'octroi du droit de cité communal en faveur de Stämpfli Irmine, domiciliée à Montmelon
4. Informations communales : circulation Route de Ravines ; avenir cimetière de Lorette
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Le budget 2026 sera disponible sur le site internet communal et auprès de l'administration à partir du 2 décembre 2025. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 20 novembre 2025 CONSEIL COMMUNAL